CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E40844** **VALABLE JUSQU'AU** **23/03/2027**

ÉDITÉ LE 02/11/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1972

Forme juridique : SARL

Capital : 16 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CRETEIL B 322869819

Siret : 322 869 819 00019

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 2100793

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA FRANCE IARD 1941349004

Assurance Responsabilité Civile :
AXA FRANCE IARD 1941349004

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/01/2026

Raison sociale : SOC ARTISANALE PLOMBERIE CHAUFFAGE LAFLEUR FRERES ET FILS

5 RUE DE VALMY
94220 CHARENTON-LE-PONT

Téléphone : 01 48 93 30 43 **Fax :** 01 48 93 10 56
Portable : 06 60 77 16 76

Responsabilité légale :
LAFLEUR FREDERIC GÉRANT

Site Internet :

E-mail : lafleur.freres@wanadoo.fr

Effectif moyen : 9 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 980 169 **Tranche de classification :** CA4

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
5111	Installation de plomberie sanitaire en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m²		29/10/2026
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT 02/11/2026 09:39

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.